

ABONNEMENT.
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 9
Poste :
 Un an 36 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne
 Chez MM. G. RICHARD et C^{ie},
 Passage des Princes,
 A PARIS,
 et chez tous les Libraires.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE.

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75
 S'adresser, pour l'insertion
 des annonces, à M. Paul
GODET, imprimeur, place
 du Marché-Noir.

On s'abonne
 Chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie},
 Place de la Bourse,
 A PARIS,
 et chez tous les Libraires.

ADMINISTRATION,
 Rue du Marché-Noir.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,
 Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

DÉFENDEZ-VOUS ?

La campagne entreprise par les journaux radicaux pour la dissolution de l'Assemblée, inspire au *Journal de Paris* de très-sages conseils, dont les conservateurs feront bien de profiter.

« C'est une chose étonnante et que l'on ne peut s'empêcher d'envier, lorsqu'on appartient au parti conservateur, que cette passion et cette activité du parti radical ; et, quand ils veulent bien consentir à ne plus fusiller les généraux, à ne plus tirer de coups de fusils sur leurs compatriotes, à se servir, en un mot, des seules armes que la liberté autorise, nous ne faisons pas difficulté de reconnaître que les radicaux possèdent, en tant que parti politique, de réelles et sérieuses qualités. Ils sont toujours prêts à agir, à payer de leurs personnes. Ils savent affronter les ennuis, braver le mal et la peine, et ils sacrifient sans regret leurs vacances au désir de propager leurs doctrines politiques.

« Que font cependant les conservateurs ? Mais les conservateurs se reposent. N'ont-ils pas fait une campagne suffisamment pénible et suffisamment heureuse, — heureuse surtout ? Ils rentrent leurs récoltes, bientôt ils ouvriront la chasse, et puis, les vendanges terminées, ils reviendront à Paris ou à Versailles satisfaits des autres et contents d'eux-mêmes. Pendant ce temps, ils auront laissé les radicaux pénétrer jusque dans le plus petit chef-lieu de canton, s'y implanter, à la façon des mauvaises herbes, s'y étendre, y faire des prosélytes, y préparer en un mot le terrain pour les élections prochaines. Ils auraient pu les en empêcher, s'ils l'avaient voulu ; mais il aurait fallu se

donner de la peine, rompre avec ses habitudes, sortir de son caractère, toutes choses qu'un bon et paisible conservateur est naturellement incapable de faire.

« Rien ne cause aux étrangers qui suivent avec quelque attention le mouvement de notre politique intérieure, un étonnement plus profond que cette indifférence du parti conservateur. Allez donc faire comprendre à un Anglais, à un Américain que l'on puisse ainsi, après avoir assisté deux fois, dans l'espace d'une vie d'homme, — en juin 1848 et en mars 1871, — à tout ce que la guerre sociale peut enfanter d'horreurs, se remettre, la tourmente à peine terminée, à goûter, sans souci du lendemain, les mille petites jouissances auxquelles on est accoutumé.

« Quoi ? pas la moindre précaution, pas la plus petite mesure de prévoyance intelligente ? Quoi ? ces gens-là n'aperçoivent rien au-delà de leur salle à manger, de leur comptoir ou de leur alcôve ! Ils n'ont pas compris l'épouvantable leçon, et leur intelligence est comme une porte fermée à laquelle on frappe en vain et qui refuse de

« Dans les pays de suffrage universel, l'influence des partis est en raison directe de leur activité, et le pouvoir appartient tôt ou tard, non pas malheureusement aux plus dignes, mais aux plus actifs. Se retirer de la lutte politique par mollesse ou indifférence, c'est abandonner comme de parti pris la victoire à ses adversaires, c'est se résigner à la défaite ; et quelle défaite ! les conservateurs savent par expérience quelle en serait la nature et la portée. Y sont-ils donc résignés ?

« Qu'est-ce qui s'oppose à ce que les conservateurs agissent en France comme ils agissent en Angleterre, en Amérique et dans

tous les pays libres ? Est-ce infériorité de race ou de tempérament ? Non, sans doute. Ils peuvent donc employer leurs vacances comme les hommes politiques au-delà de la Manche ou de l'Atlantique emploient les leurs.

« Qui les empêche, en effet, de se mettre en communication plus étroite avec leurs électeurs, de saisir toutes les occasions de les réunir et de leur parler ? C'est une erreur de croire que le cabaret soit l'antichambre nécessaire de ce souverain universel, et qu'on ne puisse se présenter à lui que le verre à la main.

« Mais, enfin, si le suffrage universel a un faible pour les banquets, et si les radicaux se préparent à offrir des banquets à leur souverain, il faut imiter les radicaux. Il faut employer tous les moyens honnêtes pour lutter d'influence avec eux, et ne pas leur abandonner le suffrage universel ; en un mot, il faut se défendre.

« Or, on ne se défend pas en restant immobile, enfermé dans une dignité de parade, mais en se remuant, en s'agitant, en frappant s'il le faut, en rendant aux adversaires coups pour coups, et des coups plus

« Défendez-vous donc, dirons-nous aux conservateurs, défendez-vous, mais défendez-vous donc ! »

On s'étonne de voir que, sur la liste des quinze conseillers d'Etat en service extraordinaire, l'Université ne compte pas un seul représentant.

Au moment où le pays commence à comprendre l'importance de l'enseignement public, quand l'Assemblée nationale est saisie de propositions qui sont peut-être le principal objet des préoccupations des vrais hommes d'Etat, cet oubli est en effet surprenant.

Il semble que le gouvernement ne considère pas comme dignes de toute son attention les grands

problèmes soulevés depuis la guerre par la comparaison que nous avons dû faire de nos institutions universitaires avec celles de nos voisins, de nos rivaux et de nos vainqueurs.

Le ministère de M. Jules Simon n'a donné au conseil d'Etat qu'un membre en service ordinaire, et un membre en service extraordinaire ; le premier est un administrateur, non un professeur ; le second est le chef de la première division des cultes.

Est-ce assez pour un département si sacrifié jusqu'ici, et n'eût-il pas été à désirer que les lois sur l'enseignement à tous ses degrés pussent être discutées dans le conseil d'Etat avec autant de compétence que les lois sur les finances ou sur les travaux publics ?

Cet oubli du gouvernement paraîtra d'autant plus étrange que tout le monde s'attendait à voir nommer conseiller d'Etat, au moins en service extraordinaire, le secrétaire général du ministère de l'Instruction publique, M. Saint-René Taillandier.

M. Saint-René Taillandier est un ancien professeur et un écrivain distingué ; est-ce pour cela qu'on l'a écarté, et ne se résignera-t-on jamais à consulter sur les affaires de l'Université d'anciens membres actifs de l'Université ? Il est resté pendant trois ans secrétaire général d'un ministère à la tête duquel passèrent successivement des hommes politiques fort peu compétents : il représente donc l'expérience, la tradition, l'habitude des affaires. On peut être un bureaucrate, un professeur qui connaît l'administration. On a mieux aimé se passer de lui.

L'Université, ce grand corps éternellement négligé et sacrifié, ne verra dans cette exclusion qu'une nouvelle application du système suivi à son égard par tous les gouvernements ; elle n'en est plus à compter les affronts.

Mais l'opinion publique commence à s'éveiller ; elle demandera pourquoi le pouvoir semble se désintéresser des plus grandes questions que nos malheurs aient mises à l'ordre du jour, pourquoi il tient si peu de compte de toute une catégorie de citoyens qu'on sait apprécier et mettre à leur place dans tous les pays libres, et qu'on se plaît à traiter chez nous comme des parias, les maîtres de la jeunesse.

(*Courrier de France.*) RAOUL FRARY.

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE VIII

LE SECRET DE MARPHA.

(Suite.)

— Comment donc, Excellence ! firent les deux généraux, en balançant leurs grosses têtes, comme des encensoirs brevetés avec garantie du gouvernement.

« Le lendemain même du recrutement, quarante-neuf individus se sont ainsi présentés. Il se trouve même des volontaires. Les mesures répressives préparées à Varsovie pour

le cas de désordres n'ont nulle part dû être employées. »

— La fin est un peu brusque, ce me semble, et un alinéa de plus à la louange des troupes et à l'adresse des provinces ferait bien ; qu'en pensez-vous, messieurs ?

— Comment donc, Excellence ! ce serait fort utile, fit Blagourof.

— Indispensable, opina Svinin, qui craignait de rester en arrière.

Toujours docile, Ivan médita un instant et écrivit :

« La conduite des troupes et de la police a été exemplaire, et le résultat, si satisfaisant de cette importante opération dans la capitale, fait espérer que le recrutement s'accomplira de la même manière dans les provinces, et que, là aussi, les tentatives des anarchistes, pour provoquer des troubles, resteront sans résultat. »

— Splendide ! Votre Excellence, splendide ! s'écria Svinin, ceci n'est pas un article, c'est une page d'éloquence.

— Dans laquelle on reconnaît la griffe du

lion, ajouta Blagourof.

Le gouverneur s'inclina modestement.

— Ce n'est pas moi qui ai rédigé, messieurs.

— Je n'ai fait que résumer imparfaitement les sublimes pensées de Votre Excellence, se hâta de répondre Ivan Pétrovitch, avec une hypocrite humilité.

— Votre avis, messieurs, est donc que l'on peut publier ce compte-rendu ?

— Comment donc, Excellence ! mais il faut le répandre par milliers en Pologne et à l'étranger, fit Blagourof.

— Il éclairera l'opinion publique, interrompit Svinin, furieux de ne trouver aucune hyperbole.

— Je crois bien que cela ne nuira pas à notre sainte cause, reprit Son Excellence, en congédiant le scribe qui, de sa place à la porte, vers laquelle il se dirigeait à reculons, fit au moins cinquante de ces saluts que peut seule exécuter une épine dorsale d'employé russe. Oui, je crois que Sa Majesté l'empereur aura lieu d'être satisfaite du zèle avec

lequel ont été exécutés ses ordres, et de la soumission, un peu forcée, c'est vrai, de ces Podletzi, dont pas un, après tout, n'osa bouger. Si vous craignez qu'un chien hargneux ne vous morde, montrez-lui le bâton, messieurs. Voilà ma politique, avec les soi-disant patriotes, le bâton, encore le bâton ; et s'ils osaient regimber, la lance et le mousquet.

— Et ils ne bougeront pas les lâches, je vous en réponds, s'écria Svinin. Dernièrement, il y en avait un qui faisait le rodomont en chemin de fer ; il était avec d'autres rebelles, dix ou douze, je crois ; me voyant seul, il se permit de dire un mot mal sonnant, je me levai et allant à lui, je lui appliquai une paire de soufflets en lui disant : Vous êtes une douzaine de coquins, mais je ne vous crains pas. Pas un n'osa souffler le mot et, à la première station, ils s'esquivèrent.

— Cette anecdote m'a été contée, en effet, fit le gouverneur, en roulant une cigarette, mais sans ces détails.

LES TRAVAUX DE BELFORT.

Un correspondant de la *Patrie*, qui se trouve en ce moment à Belfort, lui adresse la lettre suivante, sur laquelle nous appelons l'attention de nos lecteurs :

Belfort, 16 août.

Vous m'avez demandé ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans la question des travaux de défense entrepris par les Allemands à Belfort. Je viens répondre à votre désir, et je défie toutes les agences télégraphiques du monde de constater quoi que ce soit des renseignements que je vous transmets.

Pour bien fixer la question, permettez-moi quelques mots de préambule.

Belfort, comme vous le savez, possédait, avant la guerre, sa forteresse bien connue, œuvre de Vauban, dominant la ville et commandant les faubourgs et leurs environs. En outre, trois forts détachés en triangle, deux au côté gauche, la Miotte et la Justice; un au côté droit, les Barres. Lors du commencement des hostilités, ces ouvrages, quoique très-bien situés et bâtis solidement, ne furent pas jugés suffisants par le général Crozat, qui venait de succéder au général de Chargères, et cet officier fit commencer l'établissement de forts en terre sur les trois collines des Hautes et Basses-Perches, près de Bellevue. Ces ouvrages furent achevés en grande hâte par les ordres du colonel Denfert. Ils étaient purement et simplement en terre, sans maçonnerie aucune; cependant, ce sont eux, sous le commandement de chefs énergiques et intelligents, tels que MM. Défayet et Jacquet, qui ont permis à Belfort cette magnifique résistance dont M. Denfert a recueilli en partie les fruits.

Les principaux travaux que les Allemands ont entrepris concernent les Barres, Bellevue, les Hautes et les Basses-Perches. Aux Barres peu de chose à faire, le fort étant resté en bon état. Mais à Bellevue, aux Hautes et Basses-Perches, les travaux ont pris une proportion colossale. Au lieu d'entretenir ce qui existait déjà, comme le prétend la note du commandant de Belfort de ces jours derniers, on a tout détruit ce qui restait et l'on refait à neuf des forts dans les immenses casernes bâties par Denfert et l'avenant.

Les casernes que j'ai visitées dans les trois endroits ci-dessus désignés peuvent contenir environ deux mille hommes. Les fossés à peine creusés du siège sont aujourd'hui élargis dans le roc, auquel s'ajoute, où besoin est, de la maçonnerie depuis la base jusqu'au faite. Ajoutez que les fossés de la grande ligne de circonvallation qui entoure les faubourgs de Belfort ont été nettoyés, revêtus d'une épaisse couche de moellons et leur garde de terre haussée d'un mètre. Tel est, en résumé, l'ensemble des travaux que j'ai pu voir, et je n'ai pas tout vu. D'après les rapports des gens chargés de l'entreprise de ces travaux, il a été déjà dépensé deux millions!

Je dois encore vous relater que, d'après les hommes les plus sérieux et les plus au-

torisés, les approvisionnements de toute sorte, munitions de guerre et de bouche, sont incalculables, suffisants au moins pour tenir un siège d'un an. Chaque jour il en arrive encore de nouveaux. L'artillerie a été triplée, les pièces qu'on a fait venir sont toutes de gros calibre et à longue portée.

Je termine en ajoutant que la garnison de Belfort est actuellement de 4,500 hommes, dans une ville de 7,000 habitants. Elle sera bientôt augmentée, et l'on bâtit de tous côtés pour loger tout ce monde. Ce qui manque surtout, ce sont les logements pour les officiers. Quant aux soldats, il se construit dans les fossés des murs de la ville des baraquements à leur intention. Autre chose à noter au courant de la plume. J'ai aperçu dans ces mêmes fossés une grande fabrication de gabions.

Il nous est revenu que la nouvelle que nous avions donnée de la retraite de M. de Champvans était considérée comme inexacte dans les régions officieuses. Il se peut que, quant à présent, le gouvernement ou ses amis nous contredisent sur ce point; mais nous maintenons notre dire. L'honorable préfet du Gard, comme M. de Kératry, a été amené à donner sa démission, et la démission existe. Sera-t-elle maintenue? Il est permis de le croire, à moins que le gouvernement ne donne enfin gain de cause à cet honorable administrateur qui, pendant dix-huit mois, a tenu tête à la démagogie.

Nouvelles.

On affirme au *Corsaire*, qui rapporte la nouvelle non sans beaucoup d'indignation à la clef, et sous ce titre: *Une saisie sous la République*, que :

M. le ministre de l'intérieur du gouvernement de la République aurait signé un ordre de saisie pour l'édition illustrée de *l'Histoire du plébiscite racontée par un des 7,500,000* OUI.

Nous ne savons si le fait est exact.

Nous ne savons pas non plus s'il y a dans l'ouvrage en question de MM. Erkmann-Chatrian quelque chose qui puisse motiver une saisie bien naïf s'il s'étonne, de bonne foi, que l'on saisisse, sous la République, les livres qui déplaisent. Est-ce que la République, en France, n'a pas toujours été synonyme d'état de siège, de saisies et de suppressions, quand elle n'est pas synonyme de guerre civile, de Commune, de massacres, d'incendies et de barricades. Entre deux maux, il faut choisir le moindre, et nous préférons assurément, pour notre compte, l'état de siège et ses rigueurs à l'émeute et ses horreurs. Mais le plus simple serait encore de se priver de la République dans un pays où elle n'a jamais pu maintenir l'ordre que par la suppression de la liberté.

La République française a pris enfin son parti.

Elle est toujours pour la dissolution de

l'Assemblée, mais elle n'en parlera plus jusqu'à nouvel ordre. La République française fait ce sacrifice, dit-elle, « pour maintenir cette union qui donne tant de force à la France et à la République. »

Quelle est cette union? l'union avec M. Thiers, je suppose.

Le journal présumé de M. Thiers est, à cette occasion, salué par le journal de M. Gambetta dans les termes que voici :

« N'en déplaise au *Journal de Paris*, pour nous satisfaire et parce que cela nous convient, et nullement pour obéir à des prétendues remontrances du *Bien public*, journal dont nous faisons cas, mais qui n'est pas encore en possession de nous adresser des conseils et de nous prescrire notre ligne de conduite, nous allons suspendre ici, et momentanément, notre politique sur la question de la dissolution, sauf à la reprendre le jour où nous le jugerons utile aux intérêts de la République et de la France. »

Reste à savoir ce que les autres organes du parti radical vont dire de cette tactique d'un journal qui a pris depuis quelque temps des allures dirigeantes de plus en plus marquées. Que dira le *Corsaire*, par exemple? Que dira surtout ce bon petit père Duportal, que nous signalions hier comme s'investissant lui-même, en termes si curieux, du mandat de remplacer Delescluze, depuis la mort de celui-ci aux barricades de mai 1871?

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de l'attitude des radicaux en face du mouvement de retraite aujourd'hui nettement accusé de la République française, sur la question de dissolution, qui était jusqu'ici le grand cheval de bataille du parti.

Dans le *Journal des Débats*, une assez longue lettre de M. Casimir Périer, datée de Pont-sur-Seine, le 14 août 1872, au sujet d'un décret proposé à la signature de M. le Président de la République par la commission provisoire qui faisait fonction de conseil d'Etat, décret par lequel seraient annulés un arrêté de M. Guigues de Champvans, préfet du Gard, en date du 18 novembre 1871, ainsi que la décision que M. Casimir Périer, comme ministre de l'intérieur, pour approuver cet arrêté.

M. Périer pense que la commission provisoire s'est trompée et a fait une fausse application de la loi.

Ce n'est pas le fond même de la délibération annulée qui est en question, mais l'article 30 de la loi, qui exige pour toute délibération valable la présence de la moitié plus un des membres du conseil général qui est l'occasion du débat. Le conseil du Gard n'était pas en nombre lorsqu'il prit la délibération visée dans l'arrêté d'annulation que rendit le préfet et qu'approuva le ministre.

Il s'agit de savoir si le préfet devait annuler lui-même ou seulement demander l'annulation. M. Casimir Périer est du premier avis; la seconde opinion a prévalu devant

la commission provisoire faisant fonctions de conseil d'Etat.

« La loi, reconnaît M. Casimir Périer, manque sur ce point de précision et de clarté, » et il importerait de fixer quelle interprétation doit être préférée, pour prévenir les conflits entre le pouvoir central et les corps électifs départementaux, « dans leurs rapports délicats. »

Délicats, en effet, demandez plutôt à M. de Kératry!

M. About fait une charge à fond de train contre M. Jules Ferry, notre ministre de France à Athènes.

Il est certain que M. About eut beaucoup plus spirituellement représenté la France dans ce poste.

M. About traite M. Ferry de « Béjaune diplomatique dupé par M. Christidès. » (Il s'agit de l'affaire du Laurium.)

Il lui jette à la figure d'être « parti pour la Grèce comme un simple buveur de Bercy part pour la gloire. »

Et cætera, et cætera.

C'est toute une volée de bois vert. Chemin faisant, M. About étrille aussi les magistrats d'Athènes, qui « se recrutent généralement parmi les fruits secs du brigandage, et qu'il est dangereux de les rencontrer au coin d'un bois : je veux dire au coin d'un tribunal. »

C'est drôle, c'est peut-être vrai, mais ce n'est pas là le langage d'un diplomate de l'avenir.

D'importants travaux de fortification ont été ordonnés par le gouvernement prussien à Mayence. Deux forts nouveaux seront construits sur le front sud-est. D'autres forts extérieurs s'élèveront à l'ouest et au nord-ouest. Un nouveau fort sera élevé près de Mosbach. Un nouveau pont de chemin de fer qui traversera la Péttersau et l'Ingelsheimer-Au, a été combiné de façon à en rendre possible le passage simultané, après l'enlèvement des rails, par deux colonnes en marbre et deux trains d'artillerie ou de voitures.

A côté de ce point s'élèvera un troisième pont fixe pour piétons, dont les frais sont estimés à 4 millions de francs et qui remplacera le pont de bateaux.

(Constitutionnel.)

M. Saint-Genest fait, dans le *Figaro*, une juste remarque à propos de la prime offerte par le *Siècle* à ses abonnés : la collection de l'*Officiel* de la Commune.

Pourquoi s'arrêter là? dit M. Saint-Genest, le *Siècle* ferait vraiment de sa prime quelque chose d'instructif et de curieux en y joignant la collection de ses propres numéros durant cette glorieuse époque.

Un joli badinage de M. Reyher, à propos d'un musicien fraîchement décoré, M. Elwart, qui a crié : Vive la République, à l'é-

Le général ne jugea pas à propos d'insister sur ce haut fait et rompit la conversation, en répétant qu'il savait de source certaine qu'aucun mouvement n'était à craindre, vu l'extrême lâcheté des Polonais, et il se mit à en citer mille exemples.

Un coup discrètement frappé à la porte du cabinet l'interrompit dans la narration.

— Entrez! fit le gouverneur.

C'était le Cosaque de garde venant annoncer qu'un agent de police désirait entretenir Son Excellence pour un sujet important.

— Qu'il vienne, fit le gouverneur.

Et comme les généraux se préparaient à sortir :

— Vous pouvez rester, messieurs, ajouta-t-il. Ah! c'est toi, Krapoulof, je te croyais à Piotrkof?

— C'est par ordre de Son Excellence le grand-maître de police que je me suis rendu à Varsovie, pour surveiller les dernières opérations, répondit, en s'inclinant profondément, le digne employé.

— Pourquoi alors ne pas t'adresser au grand-maître, puisque c'est lui qui t'a fait venir?

— Parce que Son Excellence dort encore, reprit le rusé coquin, tandis qu'en passant devant le palais, j'ai remarqué la lumière qui prouve que Votre Excellence, toujours occupée du bien des sujets de Notre Auguste Souverain...

— Allons un peu plus vite. Que veux-tu, et d'où viens-tu?

— Que Votre Excellence daigne me pardonner mon zèle indiscret, je sors de la messe, et je viens...

— De la messe? s'écrièrent à la fois les trois généraux.

— De la messe, Votre Excellence, répondit-il, en clignant des yeux.

— A cette heure, toutes les églises sont fermées, et tu m'as l'air d'avoir bu un coup de trop. Je parie que tu sors du cabaret, animal?

— J'y suis allé, en effet, mais rien que pour me tenir éveillé, Votre Excellence.

— Et de là, tu t'es rendu à la messe, butor?

— A dire vrai, ce n'était pas mon intention, Excellence, mais comme j'avais très-chaud, avant de rentrer me coucher, j'ai fait un petit tour dans les rues. En me promenant, j'ai remarqué plusieurs personnes qui se glissaient le long des murs, et comme je suis curieux, je les ai suivies sans me cacher, en chantant et en marchant comme un ivrogne.

— Que tu es, grogna agréablement Blagourof.

L'espion continua :

« Un groupe de jeunes gens a passé devant moi et s'est enfoncé dans la rue du faubourg de Krakovie; naturellement j'ai pris la même route. Arrivés devant l'église des Bernardins, ils se sont arrêtés pour me laisser passer; j'ai tourné dans la rue voisine, toujours chantant, puis je suis revenu à pas de loup, et en me cachant cette fois : ils n'y étaient plus.

— Et alors? fit Son Excellence, impatient-

tée.

— Alors, j'ai collé mon oreille contre la porte et il m'a semblé entendre un léger bruit dans l'église.

— Et tu es entré?

— La porte était fermée, Votre Excellence.

— Imbécile, c'était bien la peine de venir me déranger.

— Que votre Excellence daigne me pardonner, mais il y a porte et porte; ne pouvant pas entrer par la grande, je suis allé à la petite.

— Qui était ouverte?

— Non, Votre Excellence, elle était fermée aussi.

— Stupide animal! gronda Synin.

— Alors, je me suis couché sur la neige et je me suis mis à ronfler.

(La suite au prochain numéro.)

tonnement de tous, en recevant sa croix, à la distribution du Conservatoire.

Il est possible, comme on l'a dit, que M. Elwart soit un républicain de fraîche date; beaucoup d'autres sont logés à la même enseigne; mais le cri qu'il a poussé quand M. le ministre des Beaux-Arts a attaché à sa boutonnière ce petit bout de ruban rouge par lequel les Français d'aujourd'hui se distinguent des autres peuples est un cri parti du cœur.

Seulement je crois que si M. Elwart avait pu se livrer à son inspiration et mieux développé sa pensée, au lieu de crier : « Vive la République ! » il eût chanté :

Vive le gouvernement !
Vive surtout le ministre
Qui récompense le talent,
Et sait distinguer un savant
D'un cuisinier !

On aurait peut-être trouvé la poésie médiocre, mais l'effet eût été plus grand.

Si M. Elwart veut mettre ces vers en musique, quelque indignes qu'ils soient d'un tel honneur, je les enrôle autour d'un mirilton, et c'est de grand cœur que je les lui offre.

Le *Nouvelliste de Rouen* racontait avant-hier de quelle singulière — et brave façon — l'un des jeunes héros de l'espionnerie française du 4 août, à Trouville, avait rempli le reste de sa journée :

« A peine mis en liberté, M. de Valon s'empressa de regagner son hôtel.

« Au moment où, comme le héros de Racine, il suivait tout pensif le chemin qui longe la plage, il aperçut une jeune femme qui se précipitait dans la mer pour y noyer ses chagrins d'amour.

« M. de Valon s'y précipita à son tour, plongea trois fois, et finit par saisir la malheureuse femme, qu'il parvint à ramener sur le rivage aux applaudissements de la foule.

« M. de Valon dut, à la suite de ce sauvetage, se rendre de nouveau chez le commissaire de police, qui, cette fois, fit le plus gracieux accueil à son prisonnier du matin.

« Il croyait bien en avoir fini avec ce fonctionnaire, lorsque le soir, au Casino, une querelle fort vive vint à s'engager entre un baigneur et un Anglais complètement ignorant de notre langue.

« On les conduisit chez le commissaire de police, et M. de Valon fut désigné pour leur servir d'interprète. On se figurera aisément la stupéfaction du commissaire en voyant surgir pour la troisième fois dans la même journée cette figure qu'il commençait à connaître.

« En fin de compte, si l'on blâme unanimement l'incartade du matin, on trouve que M. de Valon a su la faire oublier par un trait de courage et de dévouement. »

L'aventure de M. de Valon nous remet en mémoire, dit le *Constitutionnel*, un acte de dévouement semblable, accompli par un de ses oncles, et qui lui coûta la vie.

« M. le comte Alexis de Valon habitait avec la comtesse le château de Saint-Priest, dans le département de la Corrèze; les deux jeunes époux avaient l'habitude de faire de fréquentes promenades sur le lac, dans une barque à voiles.

« Un jour, un coup de vent fit chavirer le frêle esquif. M. de Valon, qui était un habile nageur, ne tarda pas à reparaitre à la surface; mais n'apercevant plus sa femme, il plongea de nouveau pour la sauver; pendant ce temps, la comtesse de Valon, qui savait nager, gagnait la rive, et ne voyant pas son mari, elle se jeta bravement à l'eau pour aller à sa recherche; ses efforts furent vains!

« Le corps de M. Alexis de Valon ne fut retrouvé que quelques heures après, enlacé dans les cordages de la barque. »

Philibert Audebrand (dans *l'Illustration*) raconte ce trait curieux des mœurs parisiennes, dans lesquelles le billet de spectacle joue un si grand rôle :

M^{me} *** femme d'un de nos auteurs dramatiques en renom, a toujours ses poches bourrées de billets de faveur.

Ayant contracté l'habitude de faire son marché elle-même, M^{me} *** emporte ces bouts de papier à la halle au poisson. Les billets, habilement exhibés, lui servent toujours

d'appoint dans ses transactions avec les dames de l'endroit.

Rien de plus curieux que les scènes qui résultent d'une telle situation.

— Eh? dis donc, la petite mère, combien ta barbue? Cinq francs? Trop cher! beaucoup trop cher! Si tu veux me la passer à quatre, je te flanquerai une baignoire des Variétés.

Tout dernièrement elle avait à donner un grand dîner; c'est pourquoi elle cherchait un esturgeon.

— En voilà un petit qui fera mon affaire. Combien ça? Cent dix francs! La belle, ce sont les milliards de l'emprunt qui vous ont monté à la tête. Cent dix francs ce morceau d'esturgeon! Ah! par exemple, non. Tenez, ma petite, laissez-le moi à quatre-vingt-dix francs et je vous donne un balcon d'Opéra-Comique. — C'est dit? — Oui, mais vous me laisserez ces deux soles par-dessus le marché.

C'est M^{me} *** elle-même qui, le soir, racontait le fait à ses convives.

On ne connaissait pas, avant ceci, le billet de théâtre employé comme monnaie à la halle, mais il faut avoir toujours eu de l'argent ou n'avoir jamais eu de coupon de loge à sa disposition, pour ne pas connaître la manœuvre du billet donné, jeté à un créancier pour l'apaiser, comme les gâteaux de miel classiques à Cerbère.

Cham et sa fantaisie sont aujourd'hui à Trouville, comme tout le monde. Il en résulte au bénéfice du *Charivari* un « Trouvilliana », à la plume et au crayon tout-à-fait divertissant.

Le plus curieux de ces petits morceaux représente la tête illustre du Président de la République prenant un bain de mer, avec ses lunettes bien entendu. Pas un autre visage que celui de M. Thiers n'émerge à la surface de l'eau. Tous les autres baigneurs « s'inclinent profondément devant le Président de la République, dit la légende. » Il en résulte que tous les corps sont ployés, la tête en bas et qu'on n'aperçoit à la place des têtes que des... caleçons respectueux. Le sourire du Président de la République qui passe en revue ces... caleçons est inénarrable.

On lit dans un grand article à fracas de M. François-Victor Hugo : *Histoire d'une Haine*.

« De 1793 à 1805 — pendant dix ans — la Prusse reste COI. »

Vous voulez dire : Coite, monsieur. On a beau être radical et romantique de père en fils, ce n'est une raison pour fusiller la grammaire, — comme si elle était un simple otage.

Votre illustre père disait autrefois dans ses préfaces : « Violons Boileau, mais respectons Vaugelas. »

Respectez davantage Vaugelas, sans quoi l'on penserait vraiment que la haine dont vous écriviez l'histoire, dans ce fameux article, c'est votre haine personnelle pour la syntaxe.

CH. DEMAILLY.
(Paris-Journal.)

Chronique de l'Ouest

ET CHRONIQUE LOCALE

VILLE DE SAUMUR.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal.

SEANCE DU 16 AOUT 1872.

M. le Maire donne lecture au Conseil :

1° — D'une lettre qui lui a été adressée par MM. les curés des quatre paroisses de Saumur, le 7 août dernier, et qui a été publiée dans le numéro du journal *l'Echo de l'Ouest* du 9 du même mois, lettre ainsi conçue :

2° — De la réponse qu'il a cru devoir faire à cette lettre et qui a été reproduite dans le même journal, le 10 août; cette réponse est dans ces termes :

3° — D'une délibération des membres des quatre fabriques de la ville, en date du 12 août, laquelle lui a été notifiée le 13 et insérée dans

l'Echo de l'Ouest le 14, délibération dont la teneur suit :

M. le Maire déclare qu'il n'aurait pas songé à entretenir le conseil des protestations de MM. les curés, tant elles étaient faites en termes peu mesurés et peu dignes; qu'il aurait attendu au moins que ces protestations fussent appuyées de raisons prouvant que la commission du budget et son rapporteur s'étaient trompés dans leurs appréciations sur les budgets des fabriques; mais que MM. les membres des fabriques ayant cru devoir se réunir extraordinairement, soit spontanément soit par ordre, pour déclarer qu'ils s'associent, au fond comme en la forme, à la lettre de MM. les curés, il convient que le conseil délibère sur la convenance et la légalité de la délibération qu'ils ont prise et publiée.

Sur quoi, le Conseil :

Vu les lettres ci-dessus transcrites;

Vu la délibération des membres des quatre fabriques de Saumur, en date du 12 août, rapportée plus haut;

Vu les articles 36, 37, 49, 92 et 93 du décret du 30 décembre 1809;

Vu l'article 21, § 7 de la loi du 18 juillet 1837;

Considérant qu'il résulte des articles précités que les fabriques n'ont droit à des secours sur les fonds communaux que quand elles justifient de l'insuffisance de leurs ressources pour fournir aux frais nécessaires du culte, et que, dans ce cas, leurs budgets doivent être fournis aux conseils municipaux;

Considérant que le contrôle des conseils municipaux doit être sérieux; qu'ils ont, par conséquent, le droit et même le devoir d'apprécier et de critiquer, s'il y a lieu;

Considérant que le rapporteur de la commission, la commission elle-même et le conseil, ont relevé dans les budgets des fabriques des anomalies choquantes, établissant d'une façon évidente, soit l'irrégularité de certaines dépenses, soit l'omission ou la dissimulation de certaines recettes, et donnant, par suite, des résultats fictifs au lieu de résultats vrais; que c'est à bon droit que ces faits ont été signalés et qu'ils l'ont été dans des termes ne dépassant pas les limites d'une juste critique; que le conseil ne s'est livré, ni à des insinuations calomnieuses, ni à des suppositions, comme le prétend la lettre du 7 août, mais qu'il a cité simplement des faits et en a tiré les conséquences qu'il devait en tirer;

Considérant, dès lors, que, dans leur protestation du 7 courant, MM. les curés ont méconnu les règles les plus simples du droit, aussi bien qu'ils ont oublié toutes convenances;

Que les membres des quatre fabriques sont tombés dans le même oubli, en prenant et publiant leur délibération du 12 août;

Mais que ni les uns ni les autres n'ont encore fourni aucune explication pouvant modifier l'opinion du conseil;

Maintient sa délibération et passe à l'ordre du jour.

Variétés.

Nous empruntons au *Courrier de l'Isère* le récit intéressant d'une chasse à l'ours dans cette contrée :

« Depuis de longues années, les forêts de Saint-Hugon sont le repaire d'un certain nombre d'ours qui, à l'approche de l'été, sortent de ces épais fourrés, visitent les montagnes voisines et y causent des ravages. Tantôt ce sont des moutons, des chèvres, des génisses, tantôt des vaches, qu'ils éventrent d'un coup de griffe. Après s'être rassasiés, ils portent les restes à la cime d'un arbre, ou creusent un trou profond dans la terre, et les y cachent en les recouvrant de cailloux et de morceaux de bois que quatre ou cinq hommes auraient de la peine à enlever.

« Au printemps dernier, ces animaux apparurent, sur plusieurs points, plus nombreux que les années précédentes, et, dès la montée des bestiaux, visitèrent les troupeaux des montagnes de Prérond, du Collet et de Burtcombettes, où ils causèrent des ravages; mais, heureusement pour les propriétaires de ces montagnes, il existe à Freyda-val, à 500 mètres des forêts nationales, un intrépide chasseur.

« Cet homme, nommé Claude Tronet, est âgé de cinquante ans, de petite taille et d'une constitution d'apparence tellement faible qu'on ne le croirait pas capable de résister

à un enfant de treize à quatorze ans; mais d'un courage énergique, il a été habitué dès l'enfance à la chasse aux ours par son aïeul, qui lui laissa, en précieux héritage, une vieille carabine à un seul coup, n'ayant plus que le canon de bon.

« C'est avec cette même arme que le chasseur a déjà abattu trois de ses adversaires.

« Obligé de tenir d'une main le bois et le canon de son fusil qui branlent et se démanchent souvent, et de faire partir de l'autre le coup de feu, il ne tire qu'après s'être assis, et cependant tous ses coups portent.

« Le 19 juillet dernier, Tronet, ayant appris qu'un ours causait des dégâts sur la montagne de Burtcombettes, chargea sa vieille carabine de deux grosses balles, et partit à deux heures du matin, n'ayant pour tout vêtement qu'un pantalon et une chemise, pour toute provision de bouche qu'un morceau de pain noir dans son gousset.

« Après avoir marché pendant une heure dans la forêt épaisse, il arrive au point du jour à Prérond, près de la montagne ci-dessus désignée. Il se couche par terre, comme il en avait l'habitude, pour écouter plus facilement et recueillir les moindres bruits.

« Bientôt, dans le lointain, il entend le craquement de branches de bois, puis des ronflements sourds. Ne doutant plus que ce fût un ours, le chasseur s'avance tout doucement du côté d'où partent les sons, bientôt il aperçoit, à 40 mètres de lui, un ours magnifique, accroupi sur un énorme pied de sapin et fouillant avec ses griffes les nids de fourmis qui se trouvaient aux alentours.

« Dans cette attitude, l'animal avait la tête baissée et travaillait avec ses pattes en poussant des grognements comme un taureau en fureur. Cependant il ne s'était nullement aperçu de la présence du chasseur, qui s'était lentement posté assis, en tenant solidement son arme avec les deux mains.

« Malheureusement, l'animal avait le dos tourné contre lui, et comme tout bon soldat, Tronet ne voulait tirer qu'en face; d'ailleurs, n'ayant qu'un seul coup il ne fallait pas le perdre. En tirant par derrière, il ne pouvait ne faire qu'une blessure légère à l'animal, qui n'aurait pas manqué, dans la rage de la douleur, de se jeter sur lui.

« Tronet attend donc, puis, lassé de cette position, il pousse un vigoureux soupir; l'animal se retourne subitement, et le bruit d'un grognement et d'un coup de feu ébranle simultanément la forêt.

« L'animal, blessé au côté gauche, tombe en se tordant et roule à quelques mètres de distance en poussant de sourds gémissements. Il s'était mordu la patte du côté blessé avec une telle force qu'il fallut employer de fortes tenailles pour ouvrir ses dents crochues.

« Cependant l'intrépide Tronet s'est levé, et quelques coups de sa vieille crosse mettent fin à la vie de l'animal, qui est placé sur des branches de sapin et traîné jusqu'à Freyda-val.

« Ce rare fait de chasse est arrivé bien à propos, la veille de la grande vogue d'Alleward, et les nombreux baigneurs ont pu se régaler de viande d'ours vendue à raison de 2 fr. le kilogramme.

« Cet animal paraissait être âgé d'environ trois ans et demi et pesait cinquante-un kilogrammes. Sa peau a été vendue à un baigneur pour le prix de 40 fr.; le tout a produit 120 fr.

« Depuis peu d'années, le courageux braconnier a déjà tué trois de ces animaux; il y a quatre ans, il tua au même lieu une ourse énorme, mère de deux oursons, et il croit que l'ours qu'il vient d'abattre cette année faisait partie de cette famille. Il prétend l'avoir reconnu aux nuances des poils de l'animal. »

Dernières Nouvelles.

D'après les renseignements parvenus de divers côtés à la Présidence, il paraît certain que la presque totalité des conseils radicaux suivra docilement les recommandations de M. Gambetta, et s'abstiendra de demander la dissolution.

Quelques radicaux seulement écouteront le *Rappel*.

L'effort du parti gambettiste portera donc sur la question des écoles primaires, de l'enseignement laïque, et défendra le projet de M. Jules Simon contre les attaques de la commission de l'instruction primaire et de son président, M^{sr} Dupanloup.

L'INCENDIE DES TERNES.

Au moment de mettre sous presse, on nous annonce qu'un incendie, qui a pris des proportions considérables, s'est déclaré ce matin, vers 4 heures, chez MM. Guyot et C^{ie}, carrossiers et marchands de bois, au coin de la rue Saint-Ferdinand et de la rue Brunel.

L'incendie s'est étendu sur un espace considérable, sur une longueur de plus de deux cents mètres du côté de la rue Saint-Ferdinand et sur un parcours plus étendu du côté de la rue Brunel.

La place Saint-Ferdinand, les rues adjacentes sont encombrées de meubles que les habitants jettent par les fenêtres.

L'incendie a trouvé un aliment dans des masures à cloisons de plâtre et de bois occupées par les ouvriers du quartier.

Une imprimerie appartenant à l'établissement de carrosserie et que nous croyons être l'imprimerie lithographique de M. Jules Chéret a été la proie des flammes.

Les pompiers des Ternes, de Levallois-Perret et des quartiers avoisinants sont accourus. Les bouches d'eau de l'avenue de la Grande-Armée étaient ouvertes, et ont pu fournir assez d'eau pour alimenter les pompes.

La place Saint-Ferdinand, aux Ternes, était occupée par un détachement d'infanterie de marine.

M. Nourry de Naunay, commissaire du

quartier, s'est transporté à la première nouvelle sur le lieu du sinistre. Les gardiens de la paix et les frères des Ecoles chrétiennes se sont signalés par leur zèle et leur bravoure.

A midi et demi, un officier de pompiers est emporté blessé, et quelques minutes après un pompier de service est également transporté à l'ambulance.

A 4 heures un quart des détachements de cuirassiers arrivent.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

THEATRE DE SAUMUR.

Dimanche 25 août 1872.

A l'occasion des Courses, spectacle extraordinaire, donné par la troupe du théâtre de Tours, sous la direction de M. BLANDIN.

La Joie de la Maison, comédie en 3 actes, de MM. Decourcelle et Anicet Bourgeois.

Le Moulin Joli, opérette en 1 acte.

Recette contre les belles-mères, vaudeville en 1 acte.

Montaigne regrettait de n'avoir pas de Guide qui lui indiquât les principales curiosités des villes qu'il parcourait; nous sommes plus heureux que lui, et la belle collection des Guides-Joanne eût été une bonne fortune pour cet esprit curieux et chercheur. Grâce à ces Guides-Itinéraires,

le premier venu peut, sans sortir de son fauteuil, passer en revue les merveilles du monde civilisé, et acquérir des notions exactes sur les divers pays de l'Europe et même de l'Orient. Mais c'est surtout pour les voyageurs que les Guides-Joanne ont une inappréciable utilité. Grâce à eux, grâce à l'exactitude et au nombre des renseignements qu'ils contiennent, il n'y a plus à proprement parler de pays qui nous soit étranger, et chacun peut calculer d'avance, avec une précision mathématique, la durée et le prix de son voyage. Chaque ligne de chemin de fer, chaque ville importante, chaque station thermale ou maritime ont aujourd'hui leur Guide spécial. L'introduction des Guides-Diamant, merveille de typographie et de bon marché, et celle des Guides-Diamant de la conversation ont été un pas de plus dans la voie du progrès, et ont complété cette collection, qui est une des entreprises les plus utiles de la librairie moderne. Cette opinion est celle de la Société de géographie, qui a décerné une grande médaille à M. Joanne; ce n'est pas seulement à l'auteur du Dictionnaire des Communes et du Grand Atlas de la France, que cette distinction a été accordée, c'est aussi à l'auteur de ces Guides qui ont contribué pour une large part à propager chez nous le goût des études géographiques.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

Tout malade trouve, dans la douce Revalésière

Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La Revalésière a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMAN, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET CO., 26, place Vendôme, Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 AOUT 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71..	55 15	»	»	25	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	383 75	1 25	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	80 50	»	»	50	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	432 50	1 25	»
5 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	515	»	»
5 % Emprunt	86 00	»	»	30	»	»	»	Société autrichienne, j. janv. .	»	»	»
Emprunt 1872	88 50	»	»	50	»	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	212	»	»	»	»	»	»	Orléans	287	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	388 75	»	»	75	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . .	282 50	»	»
— 1865, 4 %	447 50	2 50	»	»	»	»	»	Est	279	»	»
— 1869, 3 % t. payé. . .	278 75	2 50	»	»	»	»	»	Nord	296 25	»	»
— 1871, 3 %/70 fr. payé.	253 75	»	»	»	»	»	»	Ouest	284	»	»
— libéré	263 50	»	»	»	»	»	»	Midi	282	»	»
Banque de France, j. juillet.	4075	»	»	50	»	»	»	Deux-Charentes	277 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	652 50	10	»	»	»	»	»	Vendée	263 75	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	510	»	»	»	»	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	440	»	»	»	»	»	»				

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 39 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — omnibus.	
4 — 44 — — soir, —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34.

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

A VENDRE
A L'AMIABLE.

LES IMMEUBLES
Ci-après désignés.

Appartenant aux époux Beillard-Landais, de Chacé.

Sis communes de Saint-Just-sur-Dive, Brézé, Chacé, Saint-Cyr-en Bourg, Varrains et Souzay.

§ 1^{er}. — Commune de Saint-Just-sur-Dive.

1^o Deux hectares 11 ares de terre et vigne, au lieu dit Saint-Just-sur-Place.

§ 2^e. — Commune de Brézé.

2^o Huit ares 74 centiares de vigne, aux Essards.

§ 3^e. — Commune de Chacé.

3^o Huit ares 25 centiares de vigne, à la Petite-Métairie.

4^o Huit ares 25 centiares de terre, audit lieu de la Petite-Métairie.

5^o Cinq ares 50 centiares de vigne, au canton du Clos-Prieur.

§ 4^e. — Commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

6^o Deux ares 75 centiares de vigne, au canton des Plantés.

7^o Deux ares 75 centiares de vigne, au même lieu.

8^o Quatre ares de vigne, à la Gruche.

9^o Deux ares 75 centiares de vigne, au Châtelier.

§ 5^e. — Commune de Varrains.

10^o Deux ares 75 centiares de vigne, situés au Clos-Prieur au Clos-Prieur.

§ 6^e. — Commune de Souzay.

11^o Huit ares 25 centiares de vigne, aux Cailleaudières.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e SANZAY, notaire. (425)

ON DEMANDE A ACHETER un corps de bibliothèque.
S'adresser au bureau du journal.

VENTE
APRÈS FAILLITE
DES PROPRIÉTÉS
Appartenant à
MM. GUSTAVE DE FOS, ERNEST DE FOS, LÉON DE FOS,
Banquiers à Saumur.

CES IMMEUBLES COMPRENNENT :

1^o La terre et le château de Milly, situés commune de Gennes;

2^o La terre de Trèves, située commune de Trèves-Cu-nault;

3^o La terre et le château de Virolay, commune de Dénézé;

4^o Une maison, sise à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre;

5^o Deux maisons, sises à Saumur, rue Beaurepaire;

6^o La ferme du Peuplier, commune de la Ménitrie;

7^o La ferme du Marais, commune de Beaufort-en-Vallée;

8^o Terres et vignes, situées à Bizay.

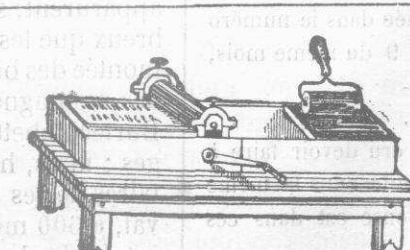
ON VENDRA ÉGALEMENT :

Trois beaux mobiliers, comprenant : **Bijoux, diamants, dentelles, tableaux, etc., etc.**

Des affiches ultérieures donneront très-prochainement la contenance de chaque terre, la nomenclature des objets mobiliers et tous autres renseignements. (408)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
MAISON
A l'angle de la Grand Rue et de la rue du Préche.
S'adresser audit notaire, à M. HANQUETIN, rue Saint-Nicolas, et à M. ALLROY HANQUETIN, rue du Puits-Neuf. (404)



BAINS DE MER
DE
PORNICHET.

A LOUER
MAISON GARNIE
Sur la plage.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UNE CALÈCHE
AVEC SES ÉQUIPAGES.
Prix : 800 francs.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Présentement.
APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier.
S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

LE CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉVITRA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU
Publiée sous les auspices du Conseil général,
NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.
Paraît le 15 de chaque mois et forme chaque année deux beaux volumes in-8.
ABONNEMENT : Un an, 12 fr.
A la librairie de E. BARASSÉ, rue Saint-Laud, 83, Angers.

Librairie Léon TECHENER, rue de l'Arbre-Sec, 52.

Vient de paraître :
LE DIX-HUIT MARS
Récit des faits et recherches des causes de l'insurrection,
Par M. MARTIAL DELPIT.
Un beau volume in-8^o. — Prix : 8 francs.

L'IMPRIMEUSE
BREVETÉE s. g. d. g., dont M. BERRINGER est le seul inventeur, et pour laquelle il vient d'obtenir un nouveau brevet de perfectionnement, permet d'imprimer soi-même de 1 à 1,000 exemplaires son écriture : **PLANS, DES-SINS, MUSIQUE, etc.,** sans changer sa manière d'écrire ou de dessiner.
S'adresser, pour renseignements, à l'inventeur, 2, passage du Grand-Cerf, PARIS.
ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS.

LE RENTIER
Journal Financier et politique,
Paraissant depuis 1869.
Les 7, 17 et 27 de chaque mois, avant, pendant et après chaque liquidation de quinzaine.
Directeur-propriétaire: Alfred Neymarck.
On s'abonne à Paris, rue Neuve-St-Augustin, 22.
Six mois, 3 fr.; un an, 4 fr.